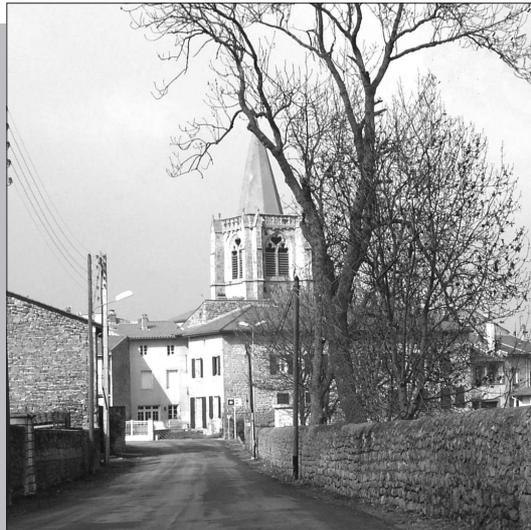


COMMUNE DE
PERIGNEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME



3 • PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION : 06/03/2006

MODIFICATION :

I. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC GÉNÉRAL ET ENJEUX

Objectifs de la loi SRU	Thématique	Synthèse diagnostic	Enjeux	Objectif des élus
Assurer la diversité de l'occupation des territoires	Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Une population en augmentation (+ 2,32 % par an entre 90 et 99 soit, + 187 habitants en 10 ans). • Taille moyenne des ménages : 2,62 habitants • Un vieillissement relatif de la population et une baisse des personnes âgées de plus de 60 ans • Un solde migratoire largement positif 	Modérer l'évolution de la population pour permettre une bonne intégration de la population et maintenir l'équilibre entre les territoires	Un apport de population mesuré pour assurer un renouvellement : maintenir le rythme de croissance actuel
	Habitat et mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Une commune rurale qui se situe dans la deuxième couronne de l'agglomération Stéphanoise • Un parc social presque inexistant mais 3 logements HLM vacants 	Prévoir une offre plus diversifiée (petit collectif pour jeunes ménages ou personnes âgées) ?	Permettre la création d'un petit collectif dans le centre-bourg
	Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Une population active qui représente 45 % de la population totale • 489 personnes ont un emploi et 24 % d'entre elles travaillent dans la commune (service, agriculture, artisanat) • Quelques activités artisanales mêlées au tissu bâti du bourg • Pas de besoins spécifiques recensés de la part des artisans 	Maintenir l'artisanat local	Prévoir la création, à long terme, d'une zone spécifiquement artisanale en périphérie du bourg pour limiter les nuisances

Assurer la diversité de l'occupation des territoires	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • 57 exploitations dont 27 vivent pleinement de leur activité • Une SAU (surface agricole utile) de 1500 ha • 46 chefs et coexploitants de moins de 55 ans sur une totalité de 61 	Favoriser le développement d'une agriculture durable en limitant l'urbanisation dans les secteurs exploités	. Préserver l'activité agricole : ne pas condamner les sièges d'exploitation existants et ne pas étendre l'urbanisation dans les hameaux
	Equipements / services	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques équipements tous situés dans le bourg • 6 commerces (dont 3 vacants) et 3 services dans le bourg • un bar tabac dans le secteur de la gare 	. maintenir et favoriser l'implantation de commerces dans le bourg	. Prévoir la requalification des espaces publics et le développement de l'urbanisation principalement dans le centre-bourg de manière à conforter les commerces existants et offrir un nouvel espace commercial.
	Environnement et paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de vie spécifiquement rural attractif • De nombreux espaces boisés, certains ayant souffert après la tempête • des milieux naturels riches avec des zones de protection notamment le long de la vallée du Bonson • Un potentiel touristique important lié à la qualité des paysages naturels et agricoles • Une mauvaise aptitude des sols à recevoir un assainissement autonome 	. Préserver le paysage spécifiquement rural garant de la qualité du cadre de vie en limitant le développement de l'urbanisation et en imposant des schémas d'orientations d'urbanisme dans les secteurs d'urbanisation futur. . Ne pas favoriser l'urbanisation dans les hameaux non équipés par les réseaux.	Prévoir une croissance modérée de la population de manière privilégiée dans les secteurs équipés et veiller à la bonne insertion du bâti futur Préserver les milieux naturels caractéristiques et développer les sentiers de randonnée pédestre notamment le long de l'ancienne voie ferrée . Ne pas développer l'urbanisation dans les hameaux non équipés
Assurer la diversité de l'occupation des territoires	Fonctionnement urbain / continuité et ruptures	<ul style="list-style-type: none"> • 2 hameaux importants en développement (La Gare/Marieux et 	Favoriser le développement de l'urbanisation de manière privilégiée	Axer le développement de l'urbanisation autour du bourg (à

	physiques	Nus/Dicles) mais déconnectés du bourg	autour du bourg	court et long terme) mais permettre également le développement modéré des secteurs de la Gare/Marieux et Nus/Dicles.
Economiser et valoriser les ressources		<ul style="list-style-type: none"> • Une extension de l'habitat pavillonnaire qui se disperse et s'étire le long des voies • Une urbanisation consommatrice d'espace (1800 m² de terrain consommés en moyenne par habitation) • Une moyenne de 6 constructions neuves par an entre 1991 et 2000 (logements commencés) 	Epaissir le tissu bâti de manière privilégiée autour des secteurs équipés et éviter une urbanisation trop linéaire.	. Maîtriser le développement de l'urbanisation dans le temps (au rythme actuel) et prévoir l'organisation de l'habitat futur autour du centre-bourg
	Patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine architectural digne d'intérêt (église, hameaux, lavoir..) et un hameau moyenâgeux (Miribel) • Un parc ancien pas toujours en bon état dans le bourg mais en transformation 	Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les sentiers de randonnées pédestres	Une OPAH communautaire en cours sur la commune

	Déplacements et stationnements	<ul style="list-style-type: none"> • Un centre-bourg à l'écart de la RD 498 • Un trafic de (données DDE) : <ul style="list-style-type: none"> • <u>4636</u> véhicules/jour sur la RD 498 en 1999 • <u>893</u> véhicules/jour et 54 poids lourds/jour sur la RD 105 en 1998 • <u>441</u> véhicules/jour sur la RD 32 (bourg / St Bonnet le Château) en 1999 • <u>320</u> véhicules/jour sur la RD 32 en 1999 (bourg / Gorges de Loire) en 1998 • Des RD qui partagent le territoire en 4 secteurs à l'intersection desquelles est implanté le bourg (à l'origine de carrefours difficiles) • Un réseau secondaire pas toujours suffisant notamment à l'est de la commune • la voiture particulière : principal moyen de locomotion 	<p>Un trafic peu important même s'il peut être jugé source de nuisance par les riverains du bourg (trafic camions)</p> <p>Développer l'urbanisation de manière privilégiée autour des secteurs équipés</p>	<p>. Aménager la traversée du bourg (maintenir le plan d'alignement existant pour permettre l'aménagement d'espaces publics et de stationnement et traiter les entrées du bourg...) pour améliorer la sécurité des riverains et mettre en valeur le patrimoine bâti</p> <p>. Favoriser la création d'une nouvelle voie de desserte au sud ouest du bourg, à long terme, pour limiter le trafic de transit dans le centre-bourg</p>
Economiser et valoriser les ressources	Protection des milieux naturels	Un développement de l'urbanisation modéré ayant permis jusque là de préserver les espaces naturels et agricoles	Ne pas favoriser l'assainissement autonome et privilégier l'urbanisation dans les secteurs équipés par les réseaux	
Assurer la santé publique	Préservation et valorisation de la qualité de l'eau Pas de risques	Pas de puits de captage (pour la consommation d'eau potable) recensés sur la commune		

	<p>et nuisances majeurs hormis les risques de tempête et de feux de forêt</p> <p>Recyclage des déchets</p>	<p>Une collecte et un traitement des déchets gérés par la Communauté d'Agglomération Loire Forez et 4 points d'apport volontaires sur la commune</p>		
<p>Organiser la gestion des territoires et favoriser la démocratie locale</p>	<p>Structure intercommunale et missions qui lui sont dévolues</p> <p>Organisation de la concertation</p>	<p>Une commune qui fait partie de la Communauté d'Agglomération Loire Forez dont les missions et projets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déchets • l'OPAH communautaire • le projet de mise en valeur des Bords de Loire • le Projet de zone d'activité communautaire • les voiries • les elais petite enfance • l'éclairage public <p>Modalité de concertation de la population et fréquence : Diffusion régulière du bulletin municipal,</p>		

II. Orientations du projet d'aménagement et de développement durable

. Un développement modéré de la commune pour assurer un renouvellement

Il s'agit de poursuivre un développement modéré de la commune, pour assurer une évolution raisonnable permettant l'intégration des populations et le maintien des équipements tout en préservant la qualité du cadre de vie. Une perspective de 70 ménages supplémentaires en une dizaine d'années correspondrait à un rythme moyen (rythme de croissance observé ces dernières années) .

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable prévoit d'assurer ce développement de manière privilégiée autour des secteurs déjà équipés ou en voie de l'être et présentant une certaine densité : le bourg, la Gare / Marieux et Nus / Dicles.

Ce choix a été fait pour permettre une meilleure gestion de l'espace et des services (équipements, réseaux, transports,...), la préservation de l'environnement (éviter l'assainissement autonome dans les hameaux non équipés) et le renforcement des espaces agricoles (développement de l'urbanisation dans les secteurs où l'activité agricole est la moins présente)

L'organisation du développement de la commune principalement autour du bourg, permet également de conforter le centre (diversification du type d'habitat, maintien et/ou renforcement du commerce local) et de le valoriser par des aménagements spécifiques (espaces publics, amélioration de la traversée du bourg, structuration de l'habitat futur de part et d'autre d'un nouvel axe de desserte au sud ouest).

. La valorisation du patrimoine naturel et bâti :

Il s'agit de préserver les espaces naturels caractéristiques garants de la qualité du cadre de vie et de l'identité de la commune notamment à l'Est bourg et aux abords de la vallée du Bonson.

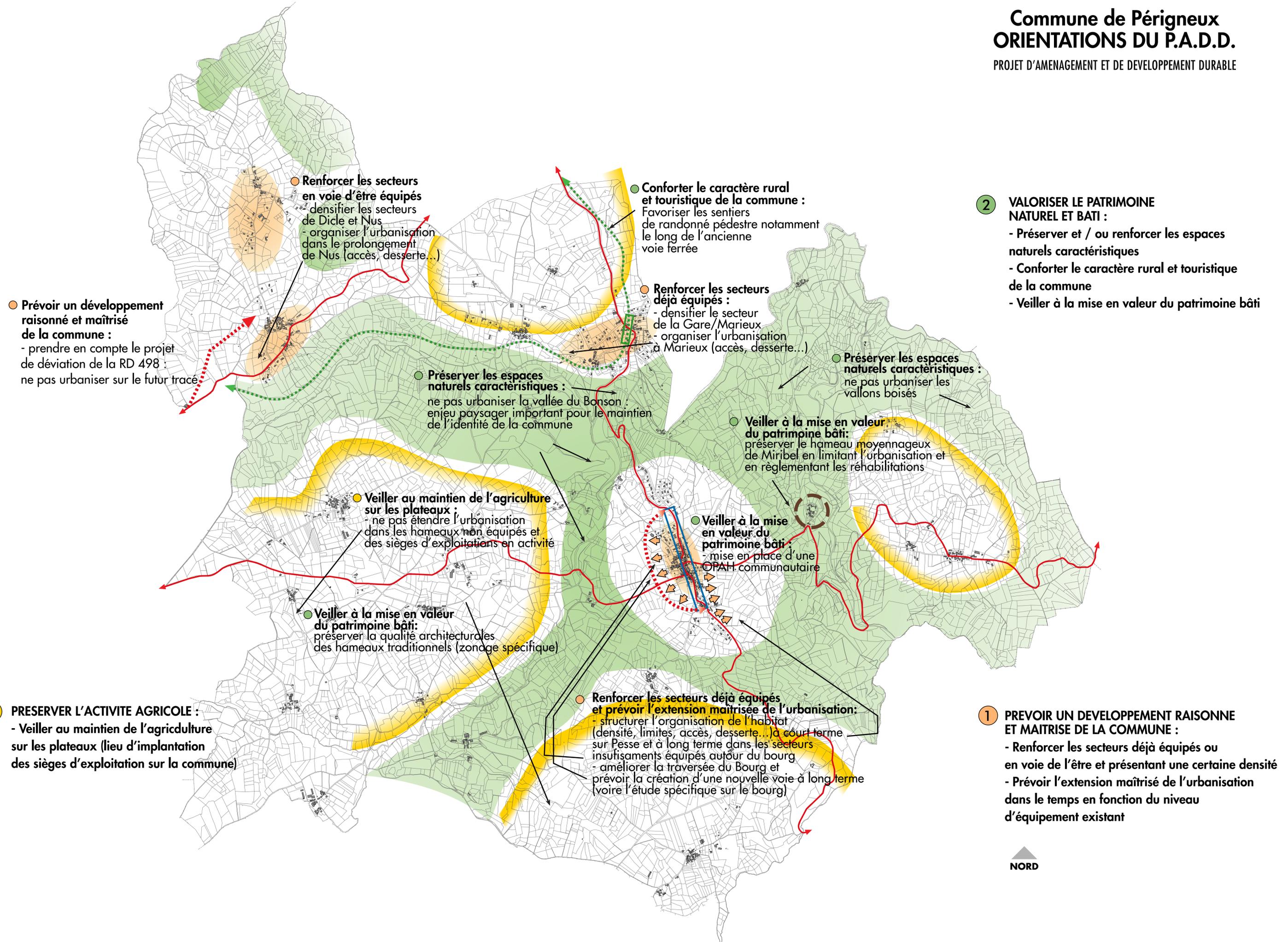
Il s'agit également de conforter le caractère rural et touristique de la commune en favorisant le développement des sentiers de randonnée pédestres notamment le long de l'ancienne voie ferrée et en préservant la qualité architecturale des hameaux traditionnels.

. La préservation de l'activité agricole :

Il s'agit de ne pas développer l'urbanisation dans les hameaux (sinon de manière très modérée dans les plus importants) et autour des sièges d'exploitation existants pour ne pas compromettre leur pérennité.

Commune de Périgneux ORIENTATIONS DU P.A.D.D.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



1. Prévoir un développement raisonné et maîtrisé de la commune :

- prendre en compte le projet de déviation de la RD 498 : ne pas urbaniser sur le futur tracé

Renforcer les secteurs en voie d'être équipés :

- densifier les secteurs de Dicle et Nus
- organiser l'urbanisation dans le prolongement de Nus (accès, desserte...)

Conforter le caractère rural et touristique de la commune :

- Favoriser les sentiers de randonnée pédestre notamment le long de l'ancienne voie ferrée

Renforcer les secteurs déjà équipés :

- densifier le secteur de la Gare/Marieux
- organiser l'urbanisation à Marieux (accès, desserte...)

Préserver les espaces naturels caractéristiques :

- ne pas urbaniser la vallée du Bonson : enjeu paysager important pour le maintien de l'identité de la commune

Préserver les espaces naturels caractéristiques :

- ne pas urbaniser les vallons boisés

Veiller à la mise en valeur du patrimoine bâti :

- préserver le hameau moyennageux de Miribel en limitant l'urbanisation et en réglementant les réhabilitations

Veiller au maintien de l'agriculture sur les plateaux :

- ne pas étendre l'urbanisation dans les hameaux non équipés et des sièges d'exploitations en activité

Veiller à la mise en valeur du patrimoine bâti :

- mise en place d'une OPAH communautaire

Veiller à la mise en valeur du patrimoine bâti :

- préserver la qualité architecturales des hameaux traditionnels (zonage spécifique)

Renforcer les secteurs déjà équipés et prévoir l'extension maîtrisée de l'urbanisation :

- structurer l'organisation de l'habitat (densité, limites, accès, desserte...) à court terme sur Pesse et à long terme dans les secteurs insuffisamment équipés autour du bourg
- améliorer la traversée du Bourg et prévoir la création d'une nouvelle voie à long terme (voire l'étude spécifique sur le bourg)

2. VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI :

- Préserver et / ou renforcer les espaces naturels caractéristiques
- Conforter le caractère rural et touristique de la commune
- Veiller à la mise en valeur du patrimoine bâti

3. PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE :

- Veiller au maintien de l'agriculture sur les plateaux (lieu d'implantation des sièges d'exploitation sur la commune)

1. PREVOIR UN DEVELOPPEMENT RAISONNE ET MAITRISE DE LA COMMUNE :

- Renforcer les secteurs déjà équipés ou en voie de l'être et présentant une certaine densité
- Prévoir l'extension maîtrisée de l'urbanisation dans le temps en fonction du niveau d'équipement existant



NORD